



COORDINATION SPS

Niveau 1 à 3 en conception et réalisation



Coordination en phase Conception

- Ouverture du registre-journal
- Préparation de la déclaration préalable
- Analyse préalable des risques
- Propositions de solutions de prévention intégrées en collaboration avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre
- Rédaction du Plan Général de Coordination
- Rédaction de la trame du Document d'Intervention Ulérieur de l'Ouvrage (DIUO)

Coordination en phase réalisation

- Inspection commune avec chaque entreprise extérieure et chacun de ses sous-traitants
- Examen des PPSPS
- Participation aux réunions de chantier
- Visites prévues et inopinées
- Rédaction du DIUO



Réglementation applicable

- Code du travail art. L 4532-2 : « Une coordination en matière de sécurité et de santé des travailleurs est organisée pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où sont appelés à intervenir plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises, entreprises sous-traitantes incluses, afin de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées ou successives et de prévoir, lorsqu'elle s'impose, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives. »
- 4^e partie 'Santé et sécurité' du Code du travail : art. R4532-1 à 98



Profitez des avantages de la prestation PREVENCEM

- Personnels spécifiquement formés et expérimentés dans le suivi des travaux (coordonnateurs SPS niveau 1 et 2).
- Autorité, rigueur et collaboration étroite avec le maître d'ouvrage.
- Formalisation de toutes les actions menées.
- Les défauts de conformité sont identifiés et traités à l'avancement du montage. La réception de conformité s'en trouve ainsi simplifiée.